

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2019**

Présents : ABADIE Aline, COURREGES Marie-José, DINTRANS Louis, DUBOSQ Patrick, LAGRANGE Annie, LASSARRETTE Alain, LENDRES Jérôme, NAPROUS Michel, PAPOT Dominique, PLENACOSTE Francis, POINSOT DARGAIGNON Magali.

Absents : COMBESCOT Jean-François, DASTE Sophie (procuration : M POINSOT DARGAIGNON), JOUANOLOU Maryse, PARROT Jean-Louis.

Secrétaire : LAGRANGE Annie.

Secrétaire auxiliaire : Luis RABANAL.

### **1. Compte rendu de la rentrée scolaire.**

Monsieur PLENACOSTE, Maire d'Andrest, et sa 1<sup>ère</sup> Adjointe : Madame Marie-José COURREGES ont rendu visite aux élèves et à l'équipe enseignante lors de la rentrée scolaire.

Tous étaient très motivés et sereins face à cette nouvelle année scolaire 2019-2020.

Les effectifs sont stables avec 132 élèves et une moyenne de 22 à 23 écoliers par classe. Toutes les conditions idéales sont donc réunies pour étudier dans une bonne ambiance.

Monsieur le Maire a tenu à discuter avec les élèves de CM2 et leur a rappelé le rôle d'exemplarité qu'ils doivent tenir face aux plus jeunes de l'école lors de cette année de transition vers le collège.

### **2. Création d'un règlement concernant la banque alimentaire communale.**

Monsieur le Maire évoque les actions sociales menées par la commune et tout particulièrement la banque alimentaire.

Ce dispositif anonyme vient en aide aux foyers les plus modestes de la commune en leur permettant d'obtenir une fois par mois des produits alimentaires de première nécessité confiés par l'Union Européenne et les grandes surfaces.

La commune d'Andrest règle à la Banque alimentaire des Hautes-Pyrénées une contribution en fonction du poids total des aliments distribués.

Les foyers souhaitant bénéficier de cette aide doivent fournir à la mairie des documents prouvant leurs besoins (en fonction de leurs ressources et du nombre de personnes composant le ménage).

Face au retard dans la production de justificatifs et à l'absence inopinée de certains bénéficiaires lors des jours de distribution, une commission municipale va se réunir afin de rédiger un règlement de la banque alimentaire qui sera étudié et mis en délibération lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

**3. Validation du devis de l'entreprise SADE : travaux de la place des Pyrénées.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Andrest a soumis les travaux de la place des Pyrénées consistant à requalifier le cœur du village et à améliorer la sécurité aux abords de la micro-crèche à une demande de subvention auprès de la Région Occitanie.

La notification du subventionnement de cette opération par la région Occitanie à hauteur de 7 000.00 € ayant eu lieu en août, il convient de valider le devis de l'entreprise SADE qui réalisera les travaux pour un montant de 27 923.86 € TTC.

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve l'opération et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et toute autre pièce relative à ces travaux.

**4. Vente d'un terrain agricole à un particulier.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a acquis à titre gratuit un terrain agricole présumé sans maître au lieu-dit : le Bosquet (parcelle ZB-60).

Ce terrain est actuellement exploité par Monsieur Francis COURREGES.

Ce dernier souhaite acquérir ce terrain.

La SAFER a évalué, à la demande de la commune, la valeur de ce terrain de 3802 m<sup>2</sup> à 3800 €.

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve la vente du terrain susmentionné à Monsieur Francis COURREGES au prix de 3 800 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la vente.

**5. Modification du tableau des effectifs.**

Suite à divers mouvements de personnel (départs en retraite, mutations, transferts et changements de grade), le tableau des effectifs de la commune d'Andrest se présente comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
EMPLOI	NOMBRE	GRADE
SERVICE ADMINISTRATIF		
Secrétaire général (vacant)	1	Cadre d'emplois des Attachés
Secrétaire général	1	Cadre d'emplois des

(pourvu)		Rédacteurs
<b>SERVICE TECHNIQUE</b>		
Responsable des services techniques (pourvu)	1	Cadre d'emplois des Agents de maîtrise
Agent polyvalent (vacant)	2	Cadre d'emplois des Adjointes techniques
Agent polyvalent (pourvu)	2	Cadre d'emplois des Adjointes techniques – non titulaires-
<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>		
<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>		
Agent administratif (pourvu)	1	Cadre d'emplois des Adjointes administratifs 24/35ème

## **6. Questions diverses.**

-Monsieur le Maire présente le nouveau régime indemnitaire des agents de la fonction publique (RIFSEEP) qui doit être instauré sur la commune d'Andrest au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Conseil municipal est informé du dispositif et doit se prononcer sur l'instauration de la part fixe du régime (IFSE) et de la part variable (CIA).

Après avoir évoqué les différents critères retenus, les élus du conseil municipal s'accordent sur les montants alloués qui seront transmis au Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées pour vérification lors du prochain Comité Technique.

Une fois l'avis du Comité Technique reçu par la collectivité, le Conseil municipal délibérera avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour l'application du nouveau régime indemnitaire.

-Le Président du Conseil Départemental : Monsieur Michel PELIEU a, par courrier, demandé la participation de la commune à hauteur de 418.50 € au Fonds de Solidarité Logement des Hautes-Pyrénées (FSL).

Ce fonds a pour but de faciliter l'accès au logement des personnes en difficulté.

Monsieur le Maire rappelle aux élus la subvention exceptionnelle accordée par la commune en 2016 à ce fonds d'un montant de 653 €.

Le Conseil, après avoir délibéré refuse à l'unanimité l'octroi de la subvention en raison de l'effort financier à réaliser en 2019 afin de finaliser le paiement des travaux d'investissement de la commune.

-Monsieur le Maire évoque l'installation de la nouvelle aire de jeux d'enfants pour la fin 2019-début 2020.

La commune a également installé plusieurs rochers au fond de la rue Saint Vincent afin de sécuriser cette partie de la voirie.

-Monsieur le Maire évoque le décès de Monsieur Jean-Louis DOUBRERE, Président de l'Association des Anciens Combattants d'Andrest.

La commune propose de céder une salle municipale aux membres actuels de l'association et aux autres personnes intéressées afin qu'ils puissent organiser dans les prochaines semaines une réunion de renouvellement du bureau de l'association.

*La séance est levée à 23h00.*